

Canevas d'animation

Réflexion en lien avec le projet de loi n° 70

Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi
ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi

Projet de loi déposé par Sam Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

1. Présentation du projet de loi n° 70

On invite les participant-e-s à écouter un extrait du point de presse du ministre Hamad qui présente sommairement le programme Objectif emploi. Voici une liste des faits saillants du programme :

- Le programme Alternative jeunesse est aboli et le programme Objectif emploi est ajouté.
- Objectif emploi est un programme obligatoire d'une durée minimale de 12 mois et d'une durée maximale de 24 mois qui s'adresse à tous les nouveaux demandeurs d'aide sociale sans contraintes à l'emploi.
- Les participant-e-s au programme reçoivent un plan d'intégration en emploi à la suite d'une entrevue avec le ministère.
- Le plan prévoit des mesures visant à fournir au participant un accompagnement en vue de son intégration en emploi. Ces mesures sont axées, selon les perspectives d'intégration en emploi du participant, sur la recherche intensive d'un emploi, sur la formation ou l'acquisition de compétences ou sur toute autre démarche adaptée à sa situation.
- Le plan énonce les engagements que doit respecter le participant, notamment les démarches à effectuer, compte tenu de sa situation, afin de favoriser son intégration en emploi et la manière dont il doit rendre compte de ces démarches.
- Parmi les engagements qu'il énonce, un plan d'intégration en emploi peut prévoir que le participant est tenu d'accepter tout emploi convenable qui lui est offert.
- Le gouvernement peut, par règlement, définir ce que constitue un emploi convenable et prévoir les cas et conditions permettant de le refuser.
- Le plan prend effet à compter du jour déterminé par règlement.
- La prestation d'objectif emploi est accordée à l'adulte seul qui est un participant ou à la famille dont les membres adultes sont des participants. Elle est établie mensuellement et calculée de la manière prévue par règlement.

- Le participant qui respecte les engagements prévus à son plan d'intégration en emploi a droit à une allocation de participation, dont le montant est établi selon les modalités prescrites par règlement, dans les cas et aux conditions que celui-ci prévoit.
- Le participant a droit, selon les critères fixés par le ministre, au remboursement des frais engagés dans le cadre de la réalisation de son plan d'intégration en emploi.
- Dès la connaissance d'un manquement par un participant à l'un ou l'autre des engagements prévus à son plan d'intégration en emploi, le ministre peut réduire, à compter du mois qui suit celui où ce manquement s'est produit et dans la mesure prévue par règlement, le montant de la prestation de l'adulte seul ou de la famille. Le montant de cette prestation ne peut toutefois être réduit en deçà d'un montant établi selon la méthode de calcul prévue par règlement.

On prend les réactions des participant-e-s suite à la présentation d'Objectif emploi.

2. Réflexion sur l'application d'Objectif emploi

On fait une petite explication des éléments qui seront déterminés par règlement. Ce que ça veut dire, c'est que ce sont des éléments qui ne sont pas spécifiés dans la loi, mais qui seront inscrits dans le règlement. Nous n'avons donc pas de garantie sur ces éléments. De plus, dans le futur, ces éléments pourront être plus facilement modifiés (plus facile de modifier un règlement qu'une loi!) On peut aussi penser que certains de ces éléments seront laissés à la discrétion des agent-e-s d'aide sociale...

Voici une liste des éléments à déterminer par règlement :

- Déterminer les personnes qui sont tenues de participer au programme Objectif emploi.
- Prévoir dans quels cas et à quelles conditions la participation au programme peut être prolongée ou cesse avant l'échéance prévue.
- Prévoir dans quels cas et à quelles conditions un participant au programme est exempté temporairement de l'obligation de réaliser les engagements énoncés à son plan d'intégration en emploi.
- Déterminer le jour de la prise d'effet d'un plan d'intégration en emploi.
- Définir ce que constitue un emploi convenable et prévoir les cas et les conditions permettant de le refuser ainsi que les cas et les conditions où l'abandon ou la perte d'un emploi ne constitue pas un manquement à l'obligation de maintenir un lien d'emploi.
- Prévoir la méthode de calcul de la prestation d'objectif emploi.

- Prévoir les modalités permettant d'établir le montant de l'allocation de participation et déterminer dans quels cas et à quelles conditions cette allocation est accordée.
- Prévoir les modalités de versement de la prestation d'objectif emploi et de l'allocation de participation.
- Prévoir dans quelle mesure le ministre peut réduire le montant de la prestation de l'adulte seul ou de la famille en cas de manquement à un engagement prévu au plan et prévoir la méthode de calcul permettant d'établir le montant en deçà duquel cette prestation ne peut être réduite.

Le ministre s'est déjà avancé sur quelques-uns de ces éléments. On fait écouter les extraits du point de presse du ministre à ce sujet. Par la suite, on rappelle les éléments sur lesquels il s'est avancé et on prend les réactions des participant-e-s au fur et à mesure. On vous propose d'imprimer les citations choc du ministre et de les afficher au mur.

- Objectif emploi s'adresse « à tous les nouveaux demandeurs de l'aide sociale qui sont sans contrainte, aptes pour travailler et en bonne santé ».
- Hypothèse de « 250 \$ de plus par mois pour sa participation » à Objectif emploi.
- Dans le cas d'un refus de participation, « la première sanction, on enlève le montant de 250 \$ qu'on donne de plus ».
- Si la personne continue de refuser une participation, « on va être obligés de couper dans le chèque de l'aide sociale. [...] On peut aller jusqu'à la moitié du chèque de l'aide sociale. »
- Le participant est obligé d'accepter tout emploi convenable. « « Convenable », ça veut dire répond à ses compétences. »
- Pour l'emploi convenable, « il n'y a pas de critère de distance. [...] Si vous êtes en situation de pauvreté et vous voulez améliorer vos conditions de vie, et votre condition de vie passe par l'emploi, si vous avez aujourd'hui une offre d'emploi qui vous amène de Montréal à Québec, moi, je pense que c'est une promotion [...]. Évidemment, c'est améliorer ses conditions de vie, c'est sortir de la pauvreté. »
- « Ce qu'on veut, là, c'est sortir des gens de la pauvreté. Si la personne a eu une offre d'emploi viable pour la personne et, malheureusement, n'est pas dans son périmètre de vie, bien, je pense qu'il devrait l'accepter s'il veut se sortir de la pauvreté. Et un jour, peut-être, il récupère l'expérience puis il va revenir. »
- Le participant devra faire état de ses démarches de recherche d'emploi, comme à l'assurance-emploi. « [...] Ils vont rencontrer l'agent pour dire : J'ai postulé, j'ai fait ma démarche de recherche d'emploi, j'ai eu des offres, etc. »

- Les plans d'intégration en emploi seront personnalisés. « Là, là, on a 17 000 personnes, 17 000 cas différents puis traitements différents, et, pour ça, c'est important de personnaliser puis vivre avec les personnes, leur vécu, leur potentiel, leur volonté. »
- Le gouvernement investit 5 millions de dollars pour Objectif emploi. « On injecte 5 millions additionnels, plus le 35 qu'on utilise déjà [qui vient d'Emploi-Québec], qui va faire partie de ce programme-là. »
- Le gouvernement espère économiser 40 à 50 millions de dollars avec l'implantation d'Objectif emploi. « L'économie, en passant, à long terme, si... mettons, dans trois ans, là, là, on parle de 40, 50 millions par année d'économie. »
- Les économies se feront avec les gens qui sortent de l'aide sociale. « Imaginez, là, 16 000 personnes, 17 000 personnes qui arrivent, on a... 85 % de ces gens-là retournent sur le marché du travail, retournent aux études, produisent et ils n'ont plus besoin de l'aide sociale, ils n'ont plus besoin de tout ça, puis, en plus, ces gens-là participent à l'économie, alors c'est... la société, elle est très gagnante. »

3. Réflexion sur les impacts d'Objectif emploi

Une chose évidente suite à la présentation du projet de loi, c'est que le ministre Hamad n'a pas fait d'étude d'impact en lien avec un programme comme Objectif emploi. On demande aux participant-e-s de nommer des impacts possibles d'un tel programme sur les personnes assistées sociales. Voici des exemples de réponses :

- Détresse psychologique
- Incapacité à payer le loyer
- Discrimination accrue
- Risque d'itinérance
- Exclusion sociale
- Renforcement du sentiment de honte
- Report de la culpabilité sur la personne qui vit l'exclusion

On demande ensuite aux participant-e-s de nommer des impacts possibles d'un tel programme sur la société. Voici des exemples de réponses :

- Augmentation des soins de santé
- Pression sur le réseau primaire de la personne
- Pression sur les ressources communautaires
- Pression sur les banques alimentaires

4. Réflexion sur ce à quoi nous nous opposons

On prend le temps de réfléchir avec les participant-e-s sur les éléments auxquels on s'oppose. Qu'est-ce qui nous dérange dans la proposition du ministre? Qu'est-ce qu'on trouve inacceptable? Voici des pistes de réflexion pour alimenter les discussions :

- Agir sur une seule variable, en l'occurrence l'incitation au travail, et oser présenter la démarche comme étant la meilleure et la seule pouvant donner des résultats, pour un problème aussi complexe que celui de la dynamique du marché du travail et de la pauvreté.
- Travailler 35 heures au salaire minimum suffit à peine pour couvrir les besoins essentiels d'une personne seule. Imaginez lorsque votre employeur ne vous offre que 20 heures par semaine.
- Monsieur Hamad ose parler de dignité. Honte à lui d'utiliser ces mots. Manque d'humanité profond envers la dignité humaine.
- Quand il dit « refus d'un emploi convenable » et « déménager de Montréal à Québec pour se sortir de la pauvreté », comme s'il s'agissait de déménager pour un emploi dans la haute fonction publique...
- Les services d'aide à l'emploi sont en diminution constante depuis plusieurs années, notamment par la fermeture de centres locaux d'emploi et l'abolition du supplément du retour au travail. Comment le ministère compte-t-il offrir de la formation à tout le monde dans ce contexte?
- Comment peut-il prétendre offrir de l'aide à 80-85% des nouveaux demandeurs en ajoutant seulement 5 M de plus par année, pour un budget annuel de 40 M?
- Objectif emploi, c'est la coercition, une approche punitive et régressive.
- Parfaitement d'accord avec le fait qu'il faut briser le cycle de la pauvreté, mais en complet désaccord sur la démarche proposée par le ministre.
- Il vise la création d'une main d'œuvre bon marché et non le bien être des personnes.
- Il n'agit pas par humanisme, mais bien par opportunisme.
- Cette approche ne s'intéresse pas à la réalité du marché du travail et à la discrimination dont sont victimes les personnes assistées sociales.
- Le mythe que le travail assure la dignité et la sortie de la pauvreté... parlez-en avec les personnes qui travaillent au salaire minimum à 20 heures par semaines.

- Le mythe de la réussite «si tu veux, tu peux», comme étant LA VARIABLE fonctionne très bien pour la création d'une idéologie et d'une élite, du 1% qui se retrouvent tout en haut de la pyramide sociale. Quand tu regardes en bas de la pyramide sociale, le 1% le plus pauvre, c'est loin d'être aussi simple.

5. Réflexion sur ce que nous proposons comme alternative

On prend le temps de réfléchir ensemble à ce que nous voulons comme stratégie pour sortir les gens de la pauvreté. Voici des pistes de réflexion pour alimenter les réflexions :

- Si le Parti Libéral et le ministre Hamad était honnête et sérieux dans son désir d'aider les gens à sortir de l'aide sociale, il aurait présenté une approche d'intervention globale impliquant différents ministères (éducation, famille, santé et MTESS).
- Pour une approche globale visant à briser le cycle de la pauvreté et favoriser l'insertion à l'emploi, ça prendrait un RSUG!
- Hausse immédiate du salaire minimum selon les indices des prix à la consommation d'un panier d'épicerie.
- Partage du temps de travail.
- Redistribution équitable de la richesse entre les investisseurs, les patrons et les employés qui sont la force vive de chaque entreprise.

6. Organisons notre réplique!

On bâti un petit plan d'action pour dénoncer le projet de loi du ministre. Voici quelques idées d'action :

- Contacter les groupes alliés de nos régions.
- Organiser des rencontres d'échanges et d'analyse.
- Promouvoir la grève du communautaire du 1-2-3 décembre et utiliser une des journées en lien avec la lutte contre la réforme, la promotion de nos solutions et la diffusion de notre argumentaire.

7. Évaluation

On prend le temps d'évaluer l'animation (horaire, contenu, outils, pertinence, etc.).